

L'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

Agglomération lyonnaise

Beaujolais

Boucle du Rhône en Dauphiné

Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

La Dombes

Loire Centre

Monts du Lyonnais

Nord-Isère

Ouest lyonnais

Rives du Rhône

Roannais

Sud Loire

Val de Saône-Dombes



Transition énergétique et énergies renouvelables

**Vers plus de coopérations entre territoires
de l'aire métropolitaine ?**

Mai 2021



**Agences d'urbanisme
Lyon & Saint-Etienne**

Parce que les territoires urbains et ruraux de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne sont interconnectés et interdépendants, et parce que leurs ressources naturelles doivent être considérées comme des communs partagés, gérés et préservés collectivement, la transition énergétique de l'Amelyse ne pourra s'accélérer pour atteindre les objectifs de « neutralité carbone » qu'à travers l'instauration de coopérations ou de « transactions réciproques » entre ses territoires.

Fort de ce constat, l'inter-Scot a confié aux Agences d'urbanisme le soin de mener une étude exploratoire permettant de donner à voir les enjeux de coopérations en matière de production d'énergie renouvelable, en s'inspirant notamment des expérimentations réalisées localement ou sur d'autres territoires en France. Ce document en constitue la synthèse.

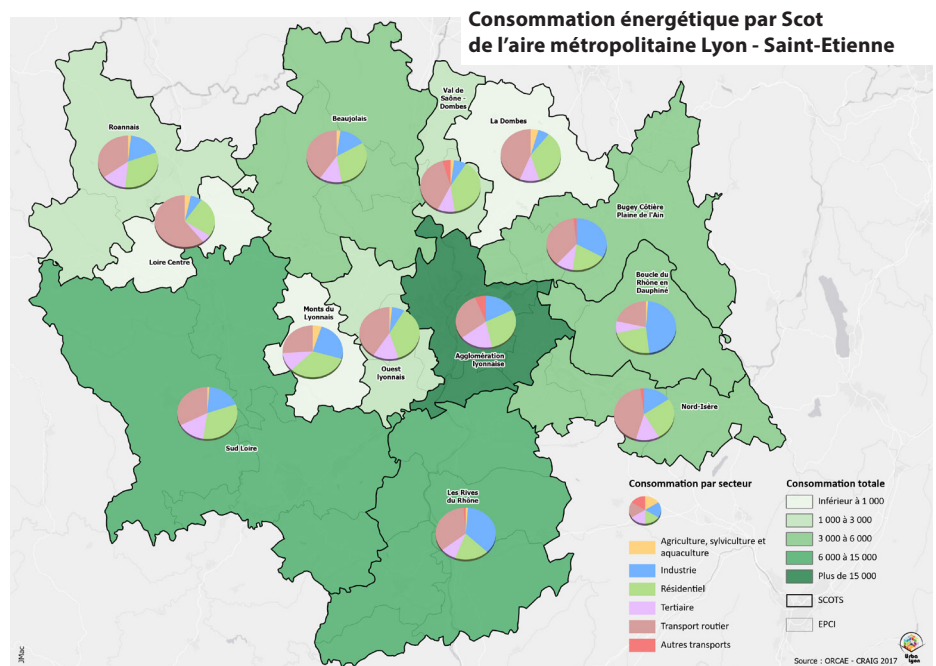
Situation énergétique du territoire

Un habitant de l'inter-Scot consomme en moyenne **31 MWh** par an contre **26,8** pour un habitant d'Auvergne -Rhône-Alpes.

Un rapport de **1 à 5** des consommations énergétiques entre les Scot.

Les **transports** et le **logement**, principaux secteurs de consommations énergétiques pour la majorité des Scot.

Une contribution plus importante du secteur des transports que la moyenne régionale.

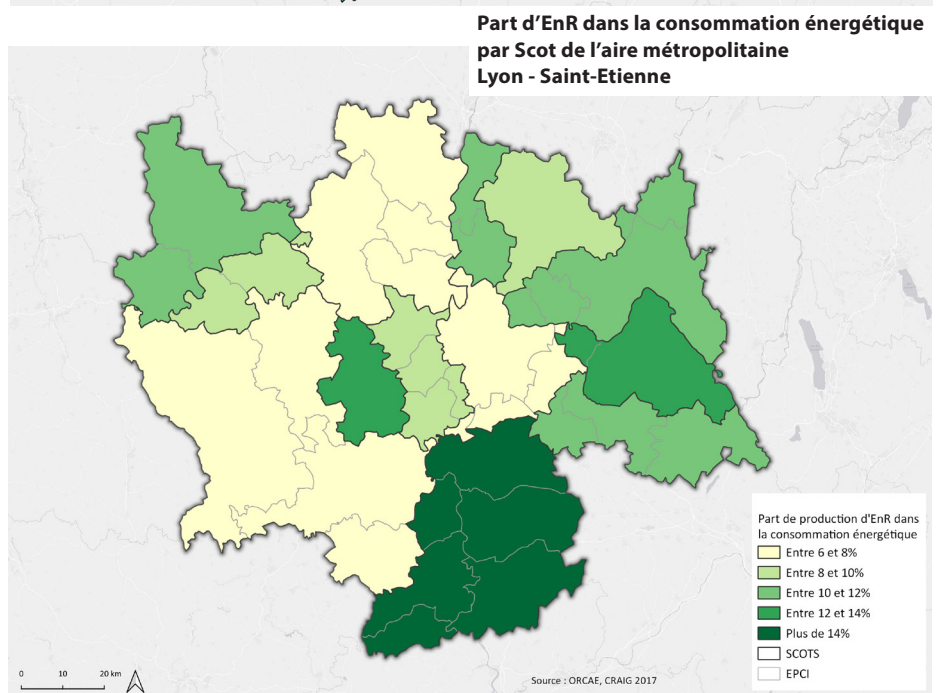


9% de la consommation finale de l'Inter-Scot est assurée par des énergies renouvelables.

La part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation totale varie du **simple à plus du double** entre les Scot.

La nécessité de multiplier les efforts par **2** pour les Scot les plus engagés et par **5** pour les moins avancés pour atteindre les objectifs de la loi TECV pour 2030.

En dehors des Scot traversés par le Rhône et bénéficiant ainsi d'une production hydroélectrique, le **bois** constitue actuellement la principale source de production d'énergies renouvelables (EnR).



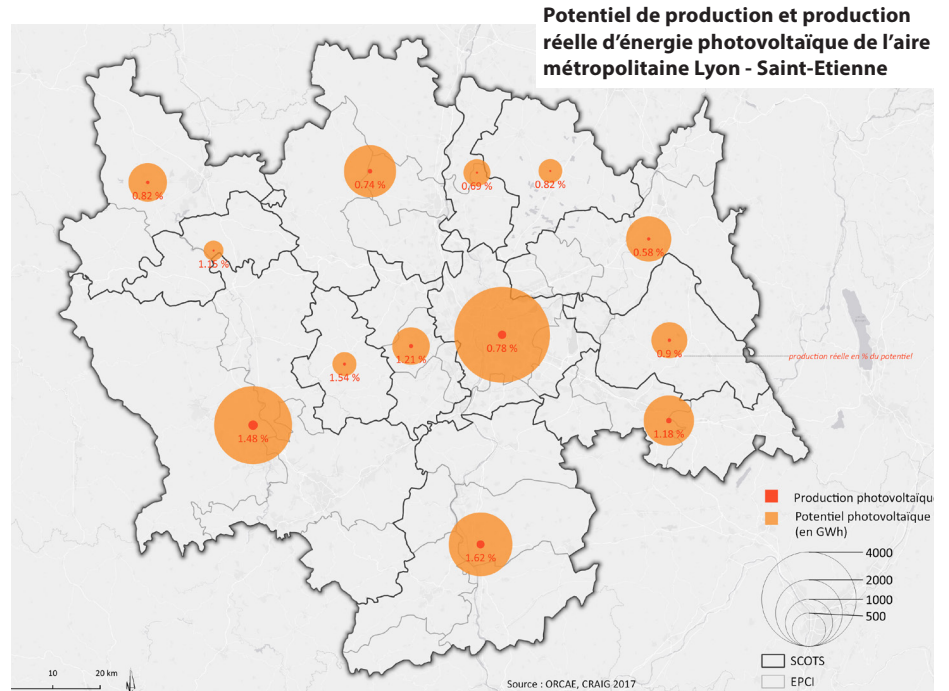
Des potentiels sous-exploités et beaucoup de retard dans la mise en œuvre

Des ambitions fortes portées par les territoires pour développer la **filère photovoltaïque** en raison d'un potentiel aujourd'hui sous-exploité.

Des potentiels importants en milieu urbain du fait du nombre de surfaces de toiture.

1% du potentiel brut solaire photovoltaïque exploité seulement

2% du potentiel brut solaire thermique exploité (eau chaude sanitaire)



Des objectifs nationaux et régionaux encore loin d'être atteints localement

Objectifs nationaux

Neutralité carbone d'ici 2050 (source : Loi Energie-Climat, 2019)

Pour cela, la France doit **diviser par 6** ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990, soit **-83%** (source : Stratégie Nationale Bas Carbone, 2020)

Part de 32% des EnR dans la consommation finale brute à horizon 2030 (Source : loi Transition écologique pour la croissance verte, 2015)

Objectifs régionaux du Sradet (par rapport à 2015)

-30% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, **-75%** en 2050

+54% de production d'EnR en 2030, **+100%** en 2050

Où en est-on aujourd'hui dans l'aire métropolitaine ?

Part des EnR dans la consommation finale brute à l'échelle de l'inter-Scot : **9%** (21% en région Aura).

Si la tendance observée entre 2011 et 2017 se poursuit, le Département de la Loire atteindrait les objectifs de production d'EnR du Sradet en **2089**, l'ancien Département du Rhône en **2083**.

Source : Proposition de déclinaison des objectifs du Sradet à la maille départementale

Quelles filières EnR à développer sur le territoire de l'Inter-Scot ? Quels principaux obstacles lever ?

1/Photovoltaïque



Faciliter le processus les procédures administratives et de raccordement au réseau électrique (Enedis, RTE)

2/Bois



Mieux structurer la filière et croiser périmètres de production et territoires de consommation

3/Methanisation



Une filière dépendante de l'évolution du prix du gaz

4/Géothermie



Une technologie sous-exploitée

Pourquoi coopérer entre territoires de l'aire métropolitaine ?

Séminaire technique inter-Scot de décembre 2020

Deux constats dressés à partir des témoignages des acteurs techniques :

1. Des objectifs de production d'EnR que peu de collectivités pensent être en capacité d'atteindre seules

« La Métropole de Lyon est dépendante des autres territoires concernant la filière bois » (Métropole de Lyon)

« Saint Etienne Métropole est dans l'incapacité d'atteindre les objectifs TEPOS à horizon 2050 sans mutualiser les gisements EnR et d'économies d'énergie » (Saint Etienne Métropole)

2. Une inadéquation entre les objectifs fixés (PCAET, TEPOS) et leur mise en œuvre

Les objectifs ne sont pas irréalistes mais les actions proposées et les moyens financiers sont largement insuffisants pour relever les défis. Il y a un besoin de formation, de structuration et de recrutement des acteurs. (Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien).

- Parce que la transition énergétique est ambitieuse et concerne tous les territoires en interdépendance
- Parce que la complémentarité des territoires urbains-ruraux est incontournable pour réussir la transition énergétique : les territoires urbains denses ayant un très fort potentiel de sobriété énergétique (mobilités actives, rénovation énergétique, multimodalité, ...), et les territoires ruraux ayant à l'inverse plutôt un fort potentiel de production d'EnR (forêts, cours d'eau, production agricole, ...), mais aussi

d'économie d'énergie (isolation, mobilités alternatives, ...)

- Parce que ces territoires sont interconnectés et interdépendants en termes de fonctionnement.
- Parce que certains acteurs (notamment les opérateurs privés) coopèrent et organisent déjà leur filière énergétique au-delà des limites administratives.
- Parce que la transition énergétique ne pourra s'accélérer qu'à travers l'instauration de transactions réciproques.

A chaque territoire ses spécificités et ses opportunités pour faire ensemble la transition énergétique



De forts potentiels de sobriété énergétique

Aujourd'hui

- Des gisements d'énergies renouvelables très hétérogènes selon les territoires et les filières
- Des objectifs qui s'imposent à tous les territoires, dans la mesure de leurs moyens propres
- Une ingénierie publique et des ressources financières inégales pour faire face aux objectifs à atteindre
- Des freins techniques, technologiques et réglementaires à lever

Demain

- Dépasser les limites administratives
- Mutualiser les moyens techniques et financiers
- Faire converger les besoins d'expertise techniques
- Disposer de « temps d'échanges » entre territoires pour trouver les « bonnes alliances »



De forts potentiels de développement des EnR (crédit photo : Roannais Agglomération)

Comment coopérer entre territoires de l'aire métropolitaine ?

Trois grandes étapes pour une coopération réussie

Etape 1 : identifier l'objectif commun : la neutralité carbone à 2050 ?

- Commencer par apprendre à se connaître, au-delà de la volonté politique
- Partir de ce qui fait commun sur les territoires à travers une réflexion collective
- Ne pas partir de rien mais s'appuyer sur les partenariats existants
- Quantifier et qualifier les interdépendances, savoir « prendre du recul » et lever les « craintes »

Etape 2 : passer aux projets en commun

- Se donner le « temps de la maturation des enjeux et de l'ouverture aux autres territoires »
- Privilégier le « mode projet » en réunissant les acteurs concernés sur le terrain afin de « créer une effervescence » et de fédérer les élus

Etape 3 : gouverner à la carte

- Ne pas penser le territoire en termes de « stocks » mais en termes de flux et de dynamiques (de projets, d'acteurs, de financements, ...).
- Rechercher des modes de fonctionnement adaptés aux institutions : mise à disposition d'outils communs, mutualisation des postes et des financements, répartition des compétences, ...
- Rechercher des modes de gouvernance « simples et souples »



Retour d'expériences du bureau de conseil Transitions pour construire des transactions réciproques

Points clé :

1. **Visualiser l'intérêt à agir** : qualifier les interdépendances en donnant à voir la réalité des échanges existants et potentiels (cartographie), renverser les perceptions et lever les méfiances (un préalable essentiel à l'instauration d'une coopération saine entre territoires) ;

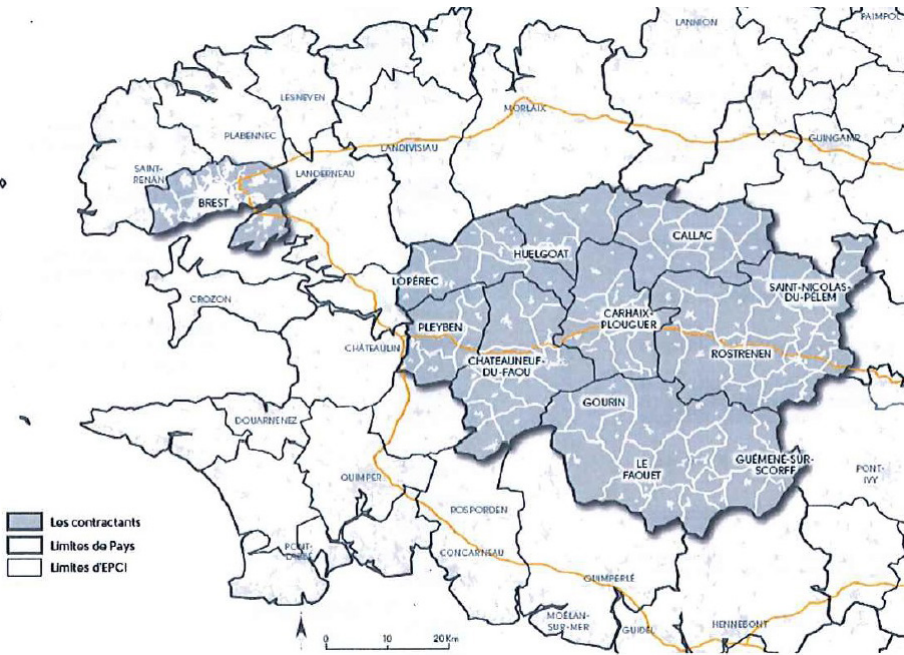
2. **Construire des transactions réciproques** : équitables et équilibrées en constituant des « paniers de transactions » multi-thématiques (alimentation, tourisme, énergie, mobilité, ...) structurés dans des « bourses d'échanges » ;

3. **Instaurer le bon « mix politique »** : traduire l'intention en volonté politique et définir des modalités de gouvernance claires et partagées ainsi qu'un langage commun.

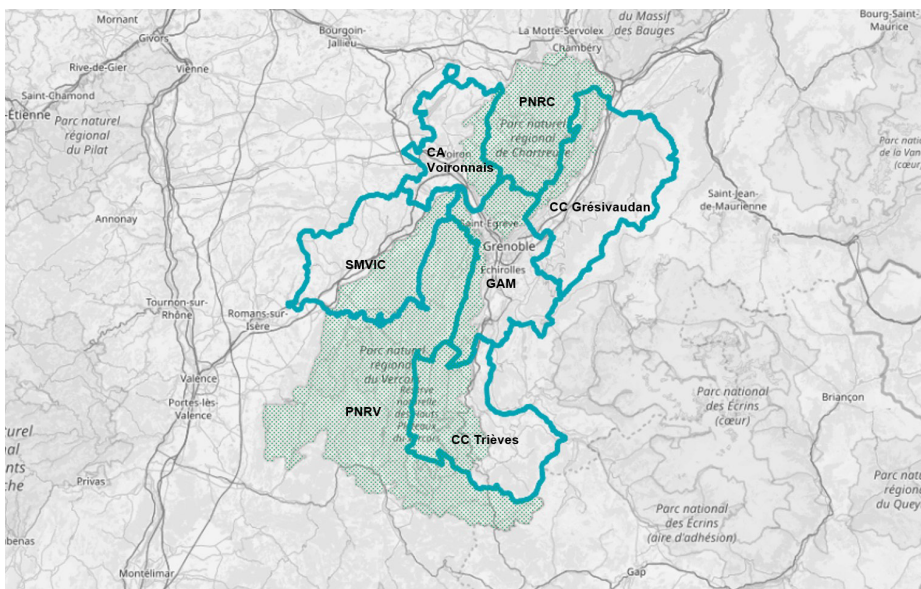


Crédit photo : Syndicat de l'Ouest lyonnais

Ils l'ont fait ! Trois exemples de coopérations entre territoires



TEPOS SAINT-ETIENNE METROPOLE / PILAT



Contrat de réciprocité Ville-Campagne entre Brest Métropole et le Pays du centre Ouest Bretagne

Signé en 2016, il intègre un axe « environnement-énergie » dans lequel des actions communes ont pu être développées :

- création d'un cadastre solaire,
- organisation d'un débouché sur le territoire de Brest Métropole pour la filière bois-énergie en cours de structuration dans le Pays du Centre Ouest Bretagne,
- partage de l'ingénierie déployée par Brest Métropole et Energence dans les domaines de la performance énergétique de l'éclairage public et de la plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti.

Sur l'ensemble des volets du contrat, deux grands engagements :

- création d'un cadre de dialogue souple et suivi régulier de la coopération, associant les Départements, la Région, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- accompagnement des premiers projets opérationnels et ceux en devenir.

TEPOS Saint Etienne Métropole et PNR du Pilat

Un partenariat né de la complémentarité évidente entre le potentiel de production de la filière bois du PNR et le potentiel d'économie d'énergie de la métropole stéphanoise.

La définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions commun :

- mise en place d'une cellule technique TEPOS pour mutualiser les moyens humains et coordonner les actions,
- animation de séminaires interterritoriaux à destination des élus,
- élaboration d'un cadastre solaire,
- solarisation du patrimoine public,
- organisation des Fonds Chaleur,
- création d'une mission « Mobilité ».

Stratégie forestière Inter-TEPOS-CV du Bassin Grenoblois

Initiée par la création de Grenoble Alpes Métropole, le développement d'une stratégie de développement de la filière bois locale s'est construite par la construction de coopérations successives avec ses territoires voisins :

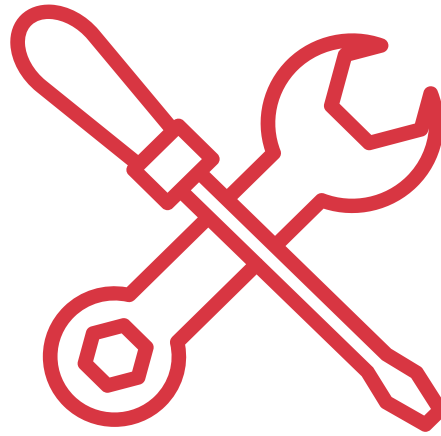
- prise de compétence « desserte forestière » par la Métropole,
- démarche TEPOS-CV commune avec le Parc Naturel Régional du Vercors,
- contrat de réciprocité avec la CC du Grésivaudan, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et le PNR de la Chartreuse,
- Contrat de réciprocité avec la CC du Trièves.

Un emboîtement de dispositifs qui permet des coopérations à l'échelle du grand bassin grenoblois.

Que peut faire l'inter-Scot ?

Une démarche aux nombreux atouts

- Un **lieu de partage**, d'interconnaissance et d'échanges depuis quinze ans, à la fois technique et politique
- Une **démarche informelle** à même de porter des méthodes de travail simples et adaptables avec les élus
- Une instance qui bénéficie d'un **financement spécifique**, en capacité de mutualiser les moyens
- Un lieu de ressources pour les territoires les moins dotés grâce à une **ingénierie mutualisée** s'appuyant sur les agences d'urbanisme



Pistes de travail pour l'inter-Scot ?

Diagnostiquer

- Cartographier les initiatives pour mettre en avant les effets d'échelles
- Réaliser un état des lieux des partenariats existants entre EPCI de l'Amelyse
- Poursuivre le travail de quantification des interdépendances (études thématiques sur l'eau, les ressources, l'énergie, ...)
- Partager les diagnostics pour objectiver et quantifier, établir des objectifs contextualisés

Développer des méthodes

- Converger vers une vision commune et partagée sur le déploiement de certaines filières (photovoltaïque par exemple)
- Développer une méthode commune d'estimation des gisements EnR

Développer le dialogue inter-territorial et échanger les bonnes pratiques

- Organiser des rencontres thématiques pour les élus, distinctes des « rencontres des Présidents », et les faire monter en compétences

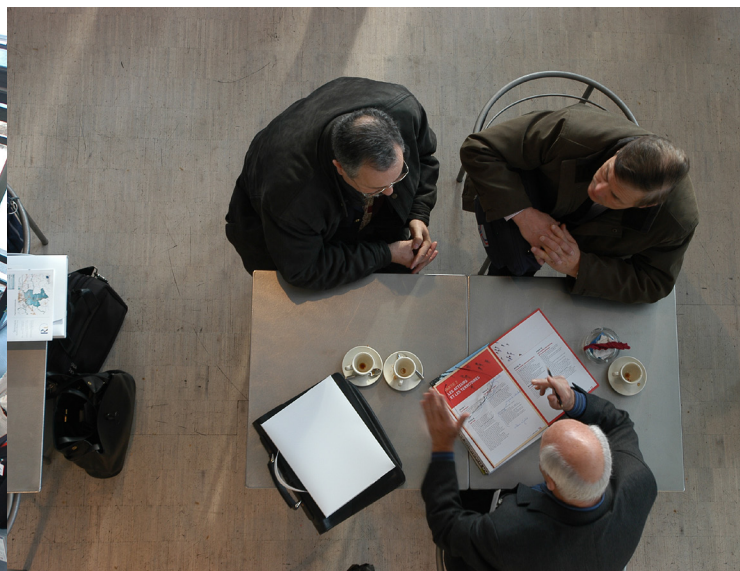
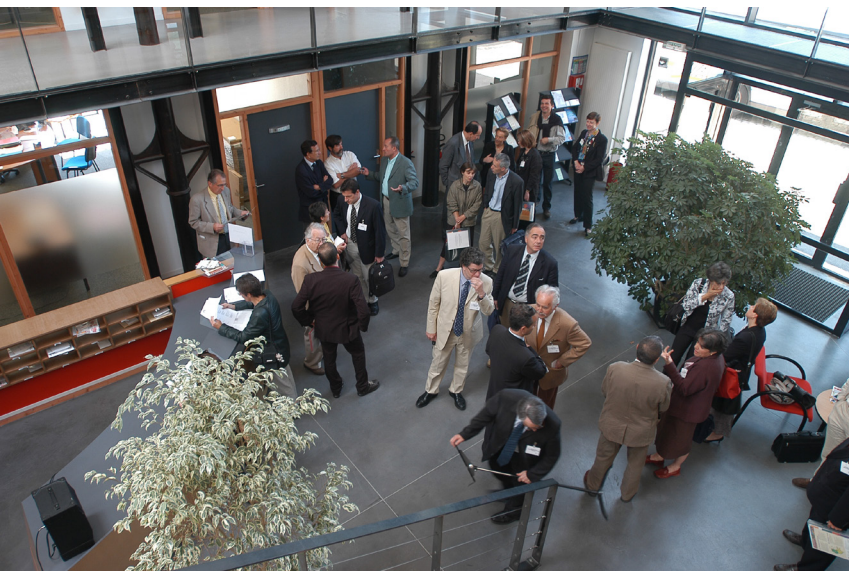
Parler d'une seule voix aux collectivités (Région, Départements, Métropoles, EPCI, ...)

Placer les élus des territoires au cœur du processus de construction des coopérations à venir :

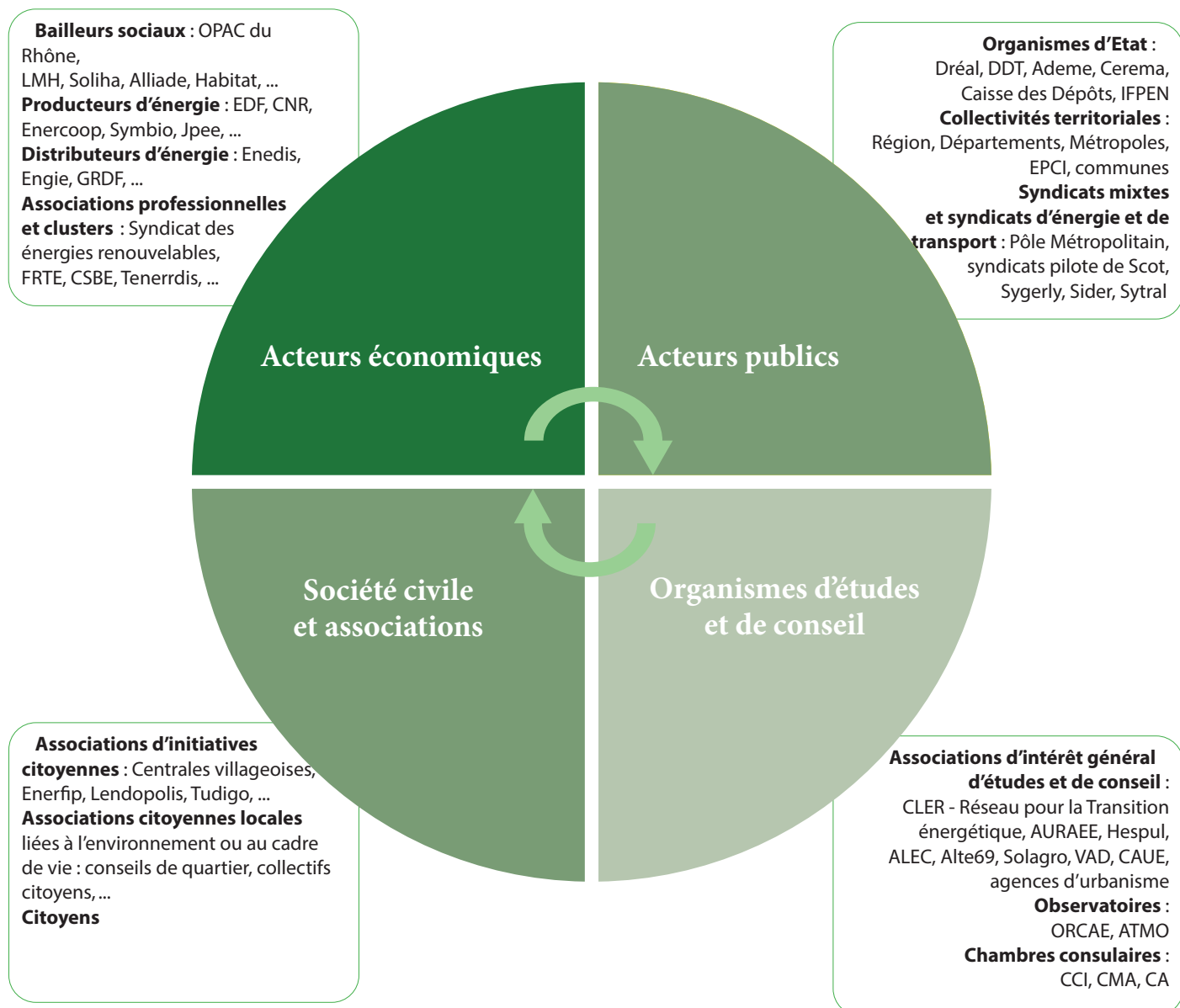
- porter une réflexion commune sur des questions telles que « comment accélérer la transition énergétique ? Coordonner le développement des EnR ? Adapter son territoire au changement climatique ? etc. »,
- ajouter un volet « énergie-climat » au Chapitre commun,
- mener des actions en « mode projet », en complémentarité de celles des collectivités de l'aire métropolitaine.

... Et pour les Scot

- Intégrer de manière transversale, et territorialiser au mieux, les enjeux de transition énergétique dans le projet de Scot
- Faire dialoguer les acteurs de la transition énergétique et de l'urbanisme à l'échelle du Scot
- Clarifier la « chaîne » de l'action publique en évaluant l'opportunité de créer un Scot valant PCAET
- Alimenter le futur volet opérationnel du Scot (optionnel) par des actions communes aux EPCI, figurant dans les PCAET, les futurs Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ou tout autre contrat, voire conditionner le financement de ces actions à leur inscription dans le projet de Scot



Avec quels acteurs travailler ?



Avec la participation des Métropoles de Lyon, de Saint-Etienne et de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Une réalisation pour le compte et en collaboration avec les syndicats mixtes de Scot de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne

une **ingénierie métropolitaine** au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.

La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Directeur de la publication : Damien Caudron, d.caudron@urbalyon.org

Equipe projet : P. Mary p.mary@urbalyon.org ; D. Saulnier d.saulnier@urbalyon.org

O. Faure o.faure@urbalyon.org ; **M. Marsauche** mmarsauche@epures.com ;

A.G. Contin agcontin@epures.com

Coordination de la démarche inter-Scot :

Olivier Roussel o.roussel@urbalyon.org,

Jérémie Tourtier jtourtier@grandlyon.com



Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

18 rue du lac - BP 3129
69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70
Télécopie 04 78 63 40 83

www.urbalyon.org



Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
Tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com